



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	
M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Françoise TENENBAUM	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Demande de subvention au titre du FEDER axé sur l'intermodalité du projet de tramway ferroviaire du Grand Dijon

La Communauté d'agglomération dijonnaise engage la réalisation de deux lignes de tramway ferroviaire, d'une longueur de vingt kilomètres. Ce nouveau mode de transport collectif vient répondre à la forte demande constatée sur les axes Nord, Sud et Ouest de l'agglomération et créer un véritable effet réseau, directement connecté avec la gare de Dijon-ville.

Le projet de tramway ferroviaire engagé par l'agglomération dijonnaise est déterminant pour le développement et l'attractivité de la capitale régionale de la Bourgogne et de l'ensemble du bassin de vie du dijonnais (315 000 habitants, 135 000 emplois).

Associé aux nombreux projets ferroviaires déjà initiés ou en cours, le projet de tramway viendra compléter une chaîne de déplacements qui profitera autant aux habitants de l'agglomération qu'à ceux situés dans l'aire urbaine.

Le projet a été conçu de manière à développer l'intermodalité et établir une stratégie permettant de mettre en synergie les différents réseaux existants (Trains, TER, bus urbains et interurbains, vélo et marche à pied). Il permettra d'assurer un report modal significatif de la voiture particulière vers les modes de transports collectifs, participant ainsi à l'objectif de réduction des gaz à effet de serres.

Les deux lignes du tramway desservent directement la gare de Dijon-ville (dont l'une en terminus), devenue un véritable pôle d'échange multimodal. Cette desserte de la gare favorisera l'augmentation de la fréquentation des TER, puisque les clients du train auront directement accès en gare à un moyen de transport en site propre performant pour se déplacer dans l'agglomération, avec des temps de parcours considérablement diminués comparativement au réseau de bus classique actuel (pouvant être un frein à l'utilisation de la chaîne multimodale TER, bus, etc.). A terme, un tram-train pourra utiliser les lignes ferroviaires du réseau RFF classique et les lignes ferroviaires du tramway. Le projet actuel de tramway du Grand Dijon est compatible avec ce projet.

La demande de subvention FEDER porte sur les postes de travaux :

- directement nécessaires à la connexion du tramway avec les autres modes (TER, voitures, bus classique urbains, interurbains, vélos),
- liés au surcoût permettant d'assurer une compatibilité tram-train,
- destinés à améliorer l'information aux usagers

Le montant total HT des postes de dépenses dont fait l'objet la demande de subvention FEDER au titre de l'intermodalité ferroviaire (*Axe 3, Mesure 3-2, Action b : Développement des territoires, renforcer l'intermodalité et la multimodalité dans les transports, renforcer l'intermodalité dans le domaine des transports de voyageurs*). est de 19 087 934€ et se répartissent de la façon suivante :

- Pôles d'échanges :
 - la Gare 3 368 000€
 - Place de la République 2 578 000€
 - Rue de l'Hôpital 1 021 035€
 - Quetigny 2 770 500€
 - P+R Valmy 4 451 025€
 - P+R Zénith 373 225€
- Compatibilité Tram-train 467 000€
- Abris-vélos 390 000€
- Système d'Aide à l'Exploitation et Système d'Information Voyageurs 3 669 149€

Le FEDER est sollicité à hauteur de 30%, soit 5 726 380 € HT.

Le plan de financement pour cette opération est le suivant (subventions obtenues sur le projet global, au prorata de la subvention FEDER sollicitée) :

- Conseil Régional : 1 914 057,06€
- Conseil Général : 957 028,50€
- Etat (MEEDDAT) : 2 249 017,04€
- Auto-financement : 8 242 419€

Vu la délibération en date du 12 novembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de tramway ferroviaire et autorisé Monsieur le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs aux dossiers de demande de subvention.

Il est proposé de solliciter une subvention du FEDER au titre de l'intermodalité ferroviaire du projet de tramway du Grand Dijon.

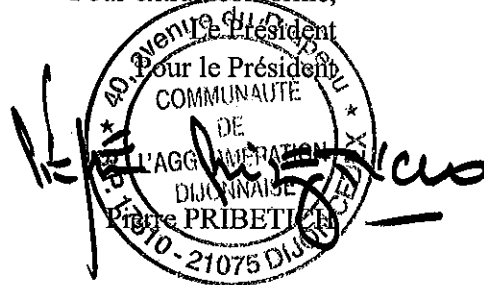
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le plan de financement ci-avant détaillé ;
- **d'autoriser** le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs à la demande de subvention au titre du FEDER.

Convocation envoyée le 12 mai 2010
Publié le 21 mai 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010

